

NOUVEAU : LE CERTIFICAT DE RÉALISATION DÉMATÉRIALISÉ POUR LES ORGANISMES DE FORMATION.

Tous les mois, via votre espace personnel, vous complétez en ligne le certificat de réalisation.

Pour une certification 100 % dématérialisée,

1. choisir « Je suis certificateur » dans le menu « Votre identité »
2. ajouter votre extrait KBIS ou la fiche SIRENE
3. ajouter la lettre de consentement autorisant le profil « certificateur » à utiliser le processus 100 % dématérialisé
4. cliquer sur « Enregistrer » pour valider

À réception de ces deux documents, Transitions Pro les validera et vous pourrez alors certifier les heures en ligne avec le nouveau process 100 % dématérialisé.

Important : si vous avez créé des comptes utilisateurs, vous devez cocher la case « Certification des certificats de réalisation » dans la rubrique « Utilisateurs » de votre espace personnel.